



**MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION
DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT**

Le Vice-Premier Ministre

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION DE
L'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

**Monsieur le Recteur de l'Université de Kinshasa,
Monsieur le Professeur Emérite Daniel Mukana wa Muanda,
Doyen Honoraire de la Faculté des Sciences de l'Université de Kinshasa,
Monsieur le Chef de Département de Chimie de l'Université de Kinshasa,
Monsieur le Président de la Société Congolaise des Chimistes,
Mesdames et Messieurs les membres des corps académique et scientifique,
Mesdames et Messieurs les membres des corps médical et paramédical,
Mesdames et Messieurs les Chercheurs,
Distingués invités en vos titres et qualités respectifs,
Mesdames et Messieurs,**

C'est avec un grand honneur que je prends la parole devant cette auguste assemblée pour parler d'un sujet qui touche intimement la vie de chaque citoyen du monde, sans distinction de race, de sexe, d'âge, de religion et de rang social, j'ai cité la santé.

En effet, il n'est un secret pour personne que la santé constitue un élément central du niveau de bien-être et de développement des populations. Elle est couramment utilisée pour apprécier la pauvreté ou la qualité de vie à travers des indicateurs tels que l'espérance de vie à la naissance, la mortalité infanto-juvénile, la mortalité des adultes, la prévalence des maladies, la couverture vaccinale, la qualité de l'eau ou encore la situation nutritionnelle. Il n'est donc pas surprenant que tous les pays du monde, à travers les actions des institutions publiques et les initiatives privées, lui accordent une attention particulière.

La République Démocratique du Congo, notre pays, ne reste pas à la marge. Le Gouvernement a fait de la santé une véritable priorité nationale, et l'a inscrite comme telle dans les outils de planification du développement du pays, notamment la politique nationale de santé. Pour rappel, c'est en 2001, que le pays a mis en place une politique nationale axée sur les soins de santé primaires, ayant pour objectifs notamment d'améliorer l'accès aux soins de santé, de réduire la mortalité et de renforcer l'offre et la qualité des services de santé. Cette politique a été mise en œuvre à travers le Plan National de Développement Sanitaire, dont le dernier couvre la période 2022-2030.

Cependant, faudrait-il le souligner, elle a atteint sa maturité avec l'engagement du Gouvernement qui, sous l'impulsion du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a initié une réforme ambitieuse visant à atteindre la Couverture Santé Universelle d'ici 2030, conformément à l'Objectif 3 du Développement Durable, en l'occurrence, « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » ainsi que la Priorité 2 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine relative à la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

C'est dans ce contexte que le cadre juridique y relatif avait nécessité une réforme ciblée que le Gouvernement n'a pas tardé à engager. Il s'agit de l'Ordonnance-Loi n°23/006 du 03 mars 2023 modifiant et complétant la Loi n°18/035 du 13 décembre 2018 fixant les principes fondamentaux relatifs à l'organisation de la santé publique.

Ainsi, le nouveau texte vise notamment à :

- Renforcer progressivement l'offre et la demande de soins et services de santé ;
- Développer les infrastructures sanitaires ;
- Améliorer la disponibilité des médicaments et des équipements ;
- Mobiliser davantage de ressources pour garantir un système de santé plus efficace, résilient et équitable.

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

La réforme présentée ci-dessus est d'une importance stratégique car elle constitue une étape essentielle pour améliorer le bien-être de la population, allonger l'espérance de vie et faire du secteur de la santé un véritable moteur du développement socio-économique durable en République Démocratique du Congo.

Elle s'inscrit parfaitement dans la Vision de développement de notre pays à l'horizon 2050, et sa mise en œuvre est appuyée par le Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2024-2028), que le Gouvernement a dessiné comme cadre fédérateur du développement socio-économique. Ce plan repose sur cinq piliers majeurs ou domaines de concentration, à savoir : (i) le développement du capital humain ; (ii) l'amélioration de la gouvernance ; (iii) la diversification et la transformation structurelle de l'économie ; (iv) le développement des infrastructures et l'aménagement du territoire ; et (v) le développement durable et équilibré des provinces.

S'agissant justement du pilier relatif au développement du capital humain, l'axe consacré à la santé publique ambitionne comme souligné plus haut, d'atteindre la Couverture Santé Universelle pour tous d'ici 2030. À cet effet, le Gouvernement a adopté une approche progressive structurée autour de trois paliers successifs dont le premier couvre la Santé de la reproduction, la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et la nutrition, ainsi que des maladies infectieuses telles que le Sida, la tuberculose et le paludisme. Le second palier prend en charge la prévention des maladies non transmissibles ; tandis que le troisième s'intéresse aux traumatismes et blessures.

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

Pour revenir au cancer, notre sujet du jour, il y a lieu de rappeler qu'il figure parmi les maladies non transmissibles, à l'instar du diabète, des maladies cardiovasculaires et des maladies respiratoires chroniques. La nature et la gravité de ces pathologies requièrent des soins de longue durée et mobilisent des ressources financières considérables.

Le cancer spécifiquement, qu'il s'agisse de celui de la prostate, du sein, du poumon, de l'estomac ou autre, est responsable des millions de décès chaque année à travers le monde. Lorsqu'il atteint un stade avancé, son traitement devient tellement délicat et coûteux, qu'il finit par déchirer les familles, appauvrir les ménages et laisser de nombreux orphelins. Plusieurs de nos compatriotes en ont douloureusement fait l'expérience.

Face à une telle menace permanente pour la vie des millions de citoyens, le Gouvernement de la République et, à travers lui, toute la Nation, se réjouit de l'initiative du monde scientifique congolais qui s'est investi dans la recherche pour relever le défi, en proposant une voie plus accessible et moins coûteuse qu'est la nutrition.

Cette trouvaille congolaise contre le cancer a le double mérite d'être non seulement une solution curative, mais aussi une opportunité économique qui s'offre aux agriculteurs, pêcheurs, éleveurs et agro-industriels pour développer des filières des aliments anticancer, surtout pour un pays comme le nôtre, qui regorge une grande variété des produits agro-alimentaires. C'est ici pour moi l'occasion d'honorer, de manière particulière, au nom du Gouvernement de la République, le Professeur Emérite Daniel Mukana wa Muanda, pour les conclusions de ses recherches menées cinq décennies durant, comme il les a déjà esquissées dans certains de ses propos dans les médias. Tel un guide, ce digne fils du pays a montré le chemin aux nombreux autres chercheurs qui peuvent apporter leur contribution à la mise en place justement d'une solution à la congolaise contre ce fléau qu'est le cancer.

Monsieur le Professeur Emérite, Cher Compatriote,

Le souhait du Gouvernement et de toute la Nation est de vous voir vivre encore longtemps, afin de poursuivre et parachever, des mains de maître, les travaux de recherche que vous avez entrepris dans l'intérêt de votre pays et de vos compatriotes. Ces travaux, comme votre témoignage, apporteront certainement plus de lumière dans la prévention et la lutte contre les maladies chroniques qui affectent un grand nombre de concitoyens.

Soyez rassuré de la disponibilité de votre Gouvernement pour vous accompagner et vous soutenir ensemble avec tout le monde scientifique à travers ses institutions spécialisées. Je ne saurais clore mon propos sans remercier les organisateurs de cette rencontre, dont la portée scientifique et sociétale n'est pas à démontrer. À vous, chers participants, je vous exhorte à tirer le meilleur profit de cet instant précieux. Je ne doute pas un seul instant, qu'à la faveur de cette conférence, et à la lumière de pertinents savoirs et idées qui seront partagées, nous sortirons d'ici autrement que nous sommes entrés, conscientisés, interpellés et amenés à repenser nos habitudes alimentaires à la lumière des connaissances partagées.

Et je termine par ce que nous aimons dire au Ministère du Plan et de la
Coordination de l'Aide au Développement :

Tous engagés, tous mobilisés,

Pour planifier,

Pour moderniser,

Et pour transformer des vies.

Je vous remercie de votre attention.